

Rapport final – La CSDEPJ demande un délai

Montréal, le 20 octobre 2020 – La Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse a demandé au gouvernement du Québec un délai de 5 mois pour le dépôt de son rapport final initialement attendu pour le 30 novembre 2020.

Dans le cadre de son mandat, les commissaires ont été à la rencontre de la population et des professionnels pour entendre leur histoire et récolter leur expertise. Ainsi, nous avons reçu 296 témoins en audiences publiques. Nous avons tenu 42 forums régionaux pour ainsi entendre plus de 2 000 citoyens et intervenants de toutes les régions du Québec. Par le biais de notre ligne téléphonique et de la boîte courriel « Votre histoire », notre équipe aura reçu et traité près de 1 590 appels téléphoniques et courriels sur une période de six mois. S'ajoute à ceci le dépôt de 225 mémoires.

Depuis le 13 mars 2020, 5 semaines d'audiences publiques ont dû être annulées en raison de la pandémie de COVID-19. Cependant, 18 témoignages ont été reçus devant les commissaires en visioconférence et les déclarations signées de plus de 25 témoins ont été déposés en preuve. Depuis ce confinement, les commissaires ont délibéré en visioconférence chaque semaine pour analyser la preuve et l'élaboration de la structure de leur rapport.

La preuve abondante et le caractère délicat des données recueillies ainsi que l'étendue et la complexité du mandat ont engendré un travail colossal d'analyse, d'écriture et d'édition plus long que prévu. Réaliser tout ce travail dans un contexte de pandémie a engendré des défis organisationnels comme le télétravail. Ces circonstances peu communes ont conduit les commissaires à admettre qu'un délai additionnel est nécessaire.

La Commission s'est toutefois engagée auprès du gouvernement à déposer des orientations sur le rapport au plus tard le 30 novembre 2020.

« Je suis consciente de l'urgence de la situation et de l'importance de la question de la sécurité de nos enfants actuellement au Québec. Ce rapport est attendu et nous nous devons de rendre un document impeccable. Nous travaillons à ce que notre rapport soit le plus clair et pragmatique possible. Nos recommandATIONS et les actions à prendre seront concrètes. » - Régine Laurent.

Pour tout renseignement :

Laura Emmanuelle Gagné

Téléphone : 438 830-8264

Laura-Emmanuelle.Gagne@csdepj.gouv.qc.ca